

# Compte rendu d'audience

28/01/2021

## COMITÉ TECHNIQUE MINISTERIEL DU 20 JANVIER 2021

Le 20 janvier 2021 s'est tenu un Comité Technique Ministériel, en présence de Monsieur ALBERTINI, président, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, et des organisations syndicales représentatives.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADJOINT DE SÉANCE.

2 CANDIDATS :

**FRANCK FIEVEZ DE FSMI-FO**

**GEORGES KNECHT POUR LA FASMI-UNSA-ALLIANCE, ETC.....**

FSMI-FO	6 FIEVEZ
Alliance/ SNAPATSI/SYNERGIE/SICP	6 KNECHT
UNSA-FASMI-SNIPAT	2 KNECHT
CFDT-interco	1 FIEVEZ

Georges KNECHT est élu.

**Yves LEFEBVRE lit la déclaration préalable de la FSMI-FO**

**Philippe CAPON lit celle de l'UNSA-FASMI-SNIPAT**



## A. APPROBATIONS

### » APPROBATION DU PV DU 01 JUILLET 2020

ORGANISATIONS	VOTES
FSMI-FO	6 POUR
Alliance/ SNAPATSI/SYNERGIE/SICP	6 POUR
UNSA-FASMI-SNIPAT	2 POUR
CFDT-interco	1 POUR

### » APPROBATION DU PV DU 22 JUILLET 2020

ORGANISATIONS	VOTES
FSMI-FO	6 POUR
Alliance/ SNAPATSI/SYNERGIE/SICP	6 POUR
UNSA-FASMI-SNIPAT	2 POUR
CFDT-interco	1 POUR

## B. CHARTE DU DIALOGUE SOCIAL (pour information)

### » POINT N°1 : CHARTE DU DIALOGUE



## C. PROJETS DE TEXTES SOUMIS A L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE



**POINT N° 2** : PROJET DE DÉCRET FIXANT LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CORPS DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER PAR LA VOIE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

**La FSMI-FO, par Yves LEFEBVRE, rappelle la nécessité d'octroyer des postes supplémentaires et de respecter une équité entre les périmètres.**

**Il demande une attention particulière sur les services en restructuration.**

**Il insiste sur l'importance d'un accès équitable aux formations, pour que les épreuves soient généralistes et les jurys équilibrés entre les périmètres.**

ORGANISATIONS	VOTES
FSMI-FO	6 POUR
Alliance/ SNAPATSI/SYNERGIE/SICP	6 POUR
UNSA-FASMI-SNIPAT	1 POUR et 1 CONTRE(SNIPAT)
CFDT-interco	1 ABSTENTION





**FORCE OUVRIÈRE**

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur

## D. INFORMATION



**POINT N° 3 : PROJET D'ARRÊTÉ FIXANT LES MODALITÉS D'ORGANISATION ET LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE- MER**



**POINT N° 4 : PROJET D'ARRÊTÉ AUTORISANT AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 L'OUVERTURE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER**



**POINT N° 5 : ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 29 NOVEMBRE 2018 FIXANT LA LISTE ET LA LOCALISATION DES EMPLOIS À FORTE RESPONSABILITÉ BÉNÉFICIAIRE DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE ET DES EMPLOIS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION AU SEIN DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**



**POINT N° 6 : PLAN MINISTÉRIEL DE FORMATION POUR L'ANNÉE 2021**



Le 20 Janvier 2021.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration  
Mes chers collègues,

La FSMI FO et toutes ses composantes tiennent à vous présenter leurs vœux les plus sincères de bonheur, santé et réussite pour cette année nouvelle.

Une nouvelle année qui, espérons le, nous réservera un meilleur horizon sanitaire et social.

Une année 2021 qui pourrait enfin réformer notre vieille maison notamment au moyen du BEAUVAU de la sécurité que la FSMI et plus particulièrement UNITE SGP Police ont appelé de leurs vœux et se félicitent de la toute prochaine ouverture des travaux.

Participer, Proposer sans blanc seing tels sont nos leitmotivs.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer, la FSMI FO soutient la position de l'administration tant qu'à examiner la charte du dialogue social au titre des points dits d'information.

En effet, il ne saurait être question, ce jour, de déroger aux règles appliquées jusqu'à présent au sein de notre ministère qui ont toujours consisté à soumettre à la signature des organisations syndicales représentatives du Ministère de l'intérieur cette charte particulièrement essentielle sans pour autant relever d'un quelconque aspect normatif.

En ce qui concerne le point 2, soumis aux votes, de l'ordre du jour la FSMI FO estime que des précisions essentielles pour les agents que nous représentons doivent être apportées notamment en ce qui relève des modalités

d'organisation et du contenu des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, la FSMI-FO demande :

- Un volume de postes dédié à cet examen sans amputer celui prévu pour les avancements au choix.
- Une ventilation équitable par périmètre d'activités (SG, DGPN, DGGN)
- Un accès à la formation préparatoire identique pour tous les agents
- Des sujets d'épreuves généralistes
- Des jurys d'examen représentatifs de tous les périmètres du M.I
- Des nominations sur place pour les agents promus
- Des dates d'examens différenciées de celles du concours interne

De plus, alors que la direction générale de la gendarmerie nationale a initié des perspectives de restructuration portant notamment sur le COMSOPGN du Blanc et plus particulièrement au niveau du Centre National d'Administration de la Solde Gendarmerie (CNASG), de la Trésorerie Militaire de la Solde Gendarmerie (TMSG) et du Centre Administratif Financier National (CAFN), la FSMI FO considère que dans le ratio affecté à cette direction générale une ouverture prioritaire de postes de secrétaires administratifs devra être actée.

Cette mesure devra être également appliquée pour les personnels civils confrontés à l'adaptation de la gendarmerie au format R13 : de nombreux collègues impactés vont être confrontés à la perte de postes à responsabilités ou vont être déclassés.

De fait la FSMI FO demande au-delà de la mise en place d'examens professionnels de C en B, un système équivalent pour permettre l'accès d'agents de catégorie B en A : Telle est notre conception de la juste reconnaissance du travail et de l'implication de nos collègues à l'instar de ce qui a été mis en place sur le périmètre des préfectures avec PPNG.

Nos collègues soumis au rouleau compresseur des réformes trop souvent dévastatrices en termes de conciliation de vie familiale et professionnelle doivent être protégés et soutenus par leur ministère.

La présentation du plan ministériel de formation pour l'année 2021 apportera remarques de notre part en ce qui concerne les personnels administratifs du périmètre police nationale : Comment peut-il être question de substitution et de revalorisation de la filière des corps de soutien alors même que ces agents sont, par principe écrit, exclus de formations élargies notamment au management ?

Ce constat est le même pour ce qui concerne les perspectives de formation au nouveau logiciel prévu à remplacer GEOPOL.....

Il est nécessaire de rappeler, ici, que nos revendications répondent aux attentes de nos collègues qui attendent, légitimement, des garanties d'équité et de transparence et ne doivent plus avoir le sentiment d'être confrontés à des gestions inégales entre périmètres

En conclusion je me dois de vous rappeler que les syndicats nationaux, Unité SGP Police et le SNPC/FO/Gendarmerie affiliés à la FSMI FO portent une légitime revendication : celle que les personnels civils de la police et de la gendarmerie soient gérés uniquement par leurs directions générales de tutelle.

En vous remerciant de votre attention,

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente au procès verbal du présent comité technique ministériel.

Les représentants FSMI-FO